

Ce qui change à partir d'aujourd'hui



Ce qui change à partir d'aujourd'hui

Décembre mois de Noël et des cadeaux : Quelques uns vont arriver dans les jours qui viennent, sous condition évidemment, prime annuelle, aides de l'état, coup de pouce énergie. Des aides plus qu'attendues par certains ménages. Mais il n'y a pas que des bonnes nouvelles qui s'annoncent pour les jours à venir....

Lancement du bonus réparation

À compter du 15 décembre, mis en place du « bonus » pour faire réparer ses appareils électriques et électroniques. Déduis directement de la facture, chez l'un des 500 réparateurs agréés, le forfait va de 10 euros pour un grille-pain à 45 euros pour un ordinateur portable, par exemple. Liste des réparateurs agréés : www.labelqualirepar.fr.

Versement de la prime de Noël

À partir du 15 décembre, la prime de Noël, accordée aux personnes qui ont touché en novembre ou décembre le RSA (revenu de solidarité active), l'allocation de solidarité spécifique (Ass), l'allocation équivalent retraite (Aer) ou la prime forfaitaire mensuelle de reprise d'activité, leur sera automatiquement versée. Son montant s'élève à 152,45 euros pour une personne seule et 228,67 euros pour un couple sans enfants, auxquels s'ajoutent 60,98 euros par personne supplémentaire au sein d'une famille.

Prime de Noël pour les bénéficiaires de l'ASS ou l'AER

Le montant de la prime de Noël pour les bénéficiaires de ces aides financières versées par Pôle Emploi est le même, quelle que soit la composition du foyer : **152,45 €**.

Versement des chèques énergie

Un chèque énergie exceptionnel de 200 euros pour les foyers bénéficiant déjà du chèque énergie au titre de 2022 et de 100 euros pour les foyers dont le revenu fiscal est compris entre 10 800 et 17 400 euros sera automatiquement versé aux 12 millions de foyers concernés d'ici la fin du mois de décembre.

À partir du 22 décembre, les ménages se chauffant au bois pourront demander sur le site chequeenergie.gouv.fr une aide spécifique allant de 50 à 200 euros.

Une aide spécifique pour les locataires en HLM

À partir du 12 décembre, il sera également possible de faire une demande pour profiter d'une aide jusqu'à 600 € proposée par l'association Soli'AL. Elle est destinée aux locataires en HLM qui rencontrent des difficultés financières avec l'augmentation du coût de l'énergie. Pour pouvoir en bénéficier, il faut remplir 3 conditions : - Être locataire d'un logement social - Avoir une augmentation de charges supérieure à 100 € par mois OU avoir une régulation de charges supérieure à 1 000 € sur les 12 derniers mois - Avoir un reste à vivre inférieur à 15 euros par jour et par personne à cause de ce surcoût de charges.

La fin de certaines aides versées par l'État

Plusieurs aides financières prendront fin le 31 décembre. C'est notamment le cas pour : La réduction de 10 centimes sur le litre de carburant ; Le gel sur le prix du gaz ; Les aides de 150 € pour acheter un vélo neuf traditionnel et de 400 à 2 000 € pour un vélo électrique.

Lancement de la billetterie des JO 2024

C'est à la fois une bonne et une mauvaise nouvelle : la billetterie des Jeux olympiques de Paris 2024 va être lancée le jeudi 1er décembre 2022. Mais attention, il n'y aura pas de place pour tout le monde, puisque ce sera un tirage au sort.

Les premiers prix de cette billetterie seront 100 % en ligne, via une plateforme unique tickets.paris2024.org, et coûteront 24 euros. Tandis que les places les plus chères seront à 980 euros.